

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 AVRIL 2021

FINANCES
N°II.2-IV/2021

NOMBRE

de conseillers en exercice : 29
de présents ou représentés : 26
de votants : 26

OBJET :

**COMPTE DE
GESTION 2020**

Nota, le Maire certifie que le
compte-rendu de cette délibération
a été affichée à la porte de la Mairie
le 23 avril 2021

Que la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 07 avril 2021

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANDRE DE LA ROCHE s'est assemblé, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CARLIN Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le sept avril deux mille vingt et un.

Etaient présents :

Mesdames Marianne AHKOUCHE, Solange BARRAYA, Stéphanie CREMIEUX, Aude DE LAJUDIE, Virginie DI BENEDETTO, Maryline KALFA, Sylvine MENCIO, Christiane NAVARRE, Christiane SCOTTO

Messieurs Daniel APOSTOLO, Francesco BRUZZESE, Jean-Jacques CARLIN, Christian CIFFREO, Gérard FASANI, Robert GABURRI, Yves GUILLON, Pierre MUSSO, Serge NICOLAÏ, Franck PEIRANO, Denis SARETTA, Hervé TETRON-PELLETIER, Daniel VILLAR, Daniel PHILIPPOT.

Etaient représentés :

Mme Sonia BRUNO procuration de Mme DI BENEDETTO Virginie
Mme Leïla DRISS procuration à Franck PEIRANO
M. Sébastien GAROFOLO à M. Daniel PHILIPPOT

Etaient excusés :

Mesdames Michèle PALLANCA, Chantal RICOUR-CAMLITI
Monsieur Sébastien CARLETTO

Monsieur Jean-Jacques CARLIN constate que le quorum est atteint, plus du tiers des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-neuf, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Marianne AHKOUCHE a été désignée pour remplir ces fonctions.

LE MAIRE,



J.J. CARLIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-II2IV2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



.../...

Les vues d'ensemble de la section de fonctionnement et d'investissement ont été jointes à la présente convocation.

Le compte de gestion établi par Monsieur le Receveur atteste de la conformité des comptes du receveur par rapport au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Il convient donc d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur le Receveur du syndicat et Trésorier de Levens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer électroniquement.

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur le Receveur de la Commune et Trésorier de Levens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer électroniquement.

Fait à Saint-André, les jours et mois que susdits.

LE MAIRE,



J.J. CARLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20210413-II2IV2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2021

Affichage : 26/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

